

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 7

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous avons poussé une fois déjà un cri d'avertissement. La situation actuelle nous donne à croire qu'il y a lieu de le répéter et d'attirer à nouveau l'attention de ceux qui ont la responsabilité de veiller au bon entretien de nos boisés.

H. Badoux.

CONFÉDÉRATION.

Examens d'Etat. Le Département fédéral de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux :

MM. Hofstetter Daniel, de Gais (Appenzell).
Jeker Max, de Busserach (Soleure).
Maillat Paul, de Courtedoux (Berne).
Ruefli Otto, de Grenchen (Soleure).

Le nombre des stagiaires forestiers est aujourd'hui très élevé : 10 accomplissent actuellement le stage en montagne (travaux de défense et de reboisement), tandis que 19 ont commencé au printemps leur stage administratif.

Il faut ajouter, à ces 29 stagiaires, quelques candidats forestiers anglais, venus en Suisse pour étudier les conditions forestières de notre pays. Ces messieurs sont généralement répartis par groupes de quatre et ne séjournent que deux semaines environ dans le même arrondissement.

BIBLIOGRAPHIE.

L. Chancerel. Traité pratique de sylviculture, exploitation et reboisement. Paris, Gauthiers-Villars & C^{ie}, 1920; 373 pages, avec illustrations. Prix fr. 20.

Les sylviculteurs de langue française ont eu récemment le plaisir de voir la littérature sylvicole s'enrichir d'ouvrages de valeur. Sans aucun doute, l'œuvre de M. Lucien Chancerel, conservateur des eaux et forêts, détaché au Ministère de l'Instruction publique de France, retient l'attention.

Cet écrivain forestier de marque, qui est à la fois D^r ès sciences, en droit et en médecine, vient de publier une étude intitulée : „Traité pratique de sylviculture“. Ce livre est, à proprement parler, une encyclopédie en raccourci de la science forestière.

Sans offrir des vues très modernes et personnelles sur l'évolution forestière, la vie et la biologie des peuplements, cet ouvrage a le mérite de donner une vue d'ensemble sur la sylviculture, dont la culture des bois, l'exploitation et le boisement forment les trois branches principales.

Il est évident qu'un traité de 373 pages, d'une aussi vaste portée, ne peut être fouillé; mais il faut reconnaître au savant écrivain qu'est M. Chancerel le mérite d'avoir su condenser la matière d'une façon remarquablement